

Les tarifs actuels

CONDITIONS GÉNÉRALES	3
<hr/>	
TARIFS	
1. TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES DE PASSIF	4
<hr/>	
1.1 TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE	
1.2 ANNULATION ANTICIPÉE DES DÉPÔTS À TERME FIXE	
2. PRÊTS, CRÉDITS ET DÉPASSEMENTS	4
<hr/>	
2.1 TAUX D'INTERET DE REFERENCE A.B.A.	
2.2 PRÊTS ET CRÉDITS	
2.3 DÉPASSEMENTS DE LA LIMITE DE CRÉDIT	
2.4 DÉCOUVERTS SUR COMPTE COURANT	
2.5 AUTRES COMMISSIONS ET FRAIS ASSOCIÉS	
3. AVALS ET AUTRES GARANTIES	5
<hr/>	
4. CRÉDITS DOCUMENTAIRES	6
<hr/>	
4.1 CRÉDITS DOCUMENTAIRES À L'IMPORTATION	
4.2 CRÉDITS DOCUMENTAIRES À L'EXPORTATION	
5. ADMINISTRATION ET SERVICES DE COMPTE BANCAIRE	6
<hr/>	
6. GESTION DES EFFETS	7
<hr/>	
6.1 RÉDUCTION DES EFFETS	
6.2 EFFETS SUR LA GESTION DE LA PERCEPTION OU DE LA RÉMUNÉRATION	
6.3 AUTRES COMMISSIONS EN OPÉRATIONS DES EFFETS	
7. GESTION DES DOMICILIATIONS ET DES REÇUS	8
<hr/>	
8. LOCATION DE COMPARTIMENTS	8
<hr/>	
9. OPÉRATIONS SUR CHÈQUES	9
<hr/>	
10. VIREMENTS	9
<hr/>	
11. OPÉRATIONS PAR CAISSE	10
<hr/>	
12. CARTES	10
<hr/>	
12.1. ÉMISSION ET ENTRETIEN	
12.2. AUTRES COMMISSIONS	
12.3. TAUX DE RÉDUCTION	
12.4. GUICHETS AUTOMATIQUES	

13. OPÉRATIONS SUR TITRES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS **11**

- 13.1. COMMISSIONS D'ACHAT ET DE VENTE
- 13.2. AUTRES COMMISSIONS SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS
- 13.3. FRAIS DE GARDE

14. SERVICE DE CONSEIL EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT **13**

15. SERVICE DE GESTION DISCRÉTIONNAIRE DU PORTEFEUILLE **13**

16. LIMITES D'ÉVALUATION **13**

- 16.1. LIMITES D'ÉVALUATION DES FRAIS SUR LES COMPTES CLIENTS
- 16.2. LIMITES D'ÉVALUATION DES PAIEMENTS SUR LES COMPTES CLIENTS

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Ces tarifs sont généralement applicables par Vall Banc à tous les clients ; cependant, Vall Banc peut appliquer de meilleures conditions individuellement, auquel cas les conditions énoncées dans ce cahier de tarifs seront appliquées subsidiairement aux conditions particulières et individualisées convenues avec ses clients.
- Les tarifs sont applicables à tous les services et produits bancaires qui sont répertoriés et ont le caractère de maximums, et donc aucune commission supérieure à celle indiquée ne sera facturée.
- Les tarifs de ce Cahier sont sujets à changement et modification par Vall Banc. Les modifications sont communiquées à l'Autorité Financière Andorrane (AFA) conformément à la réglementation en vigueur et seront publiées dans le Cahier de tarifs, disponible sur le site Web www.vallbanc.ad et dans nos agences.
- En ce qui concerne les services ou opérations demandés par les clients qui ne sont pas prévus dans le présent Cahier des Tarifs et qui sont effectués à titre exceptionnel ou singulier, ils seront établis, à chaque cas, dans les conditions applicables. L'envoi de courrier physique, non prévu dans ce cahier de tarifs, à l'étranger, impliquera l'accumulation des frais résultant de l'expédition conformément aux tarifs postaux de la société que Vall Banc, à son critère, choisit pour l'expédition, en vigueur à tout moment.
- Les frais de tiers (intervention de notaire, actes et correspondants) pouvant résulter de la perception des commissions prévues aux tarifs seront à la charge du client.
- Les tarifs indiqués dans ce document n'incluent pas les impôts. Chaque titulaire sera responsable des impôts présents et futurs pouvant découler de la perception des tarifs.

TARIFS

1. TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES DE PASSIF

1.1 TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

	EUR	CHF	USD	AUTRES
À vue	-0,50 %	-0,75 %	0,00 %	0,00 %
Épargne	-0,50 %	-0,75 %	0,00 %	0,00 %
Terme fixe jusqu'à 1 an	-0,50 %	-0,75 %	0,00 %	0,00 %

Pour les soldes créditeurs dont le taux d'intérêt de référence est négatif, ce taux sera appliqué lors du règlement trimestriel du compte si le solde moyen de la période dépasse 250 000 €.

1.2 ANNULATION ANTICIPÉE DES DÉPÔTS À TERME FIXE

Dans le cas exceptionnel où VALL BANC autoriserait l'annulation anticipée d'un dépôt à terme fixe, celui-ci sera réglé comme suit :

- À compter de la date de valeur de la constitution jusqu'à la date de valeur de l'annulation, les intérêts initialement convenus seront appliqués.
- À compter de la date de valeur de l'annulation jusqu'à la date d'échéance, une pénalité de 4 % par an sera appliquée.
- Dans le cas où le résultat du calcul de la pénalité du point b., serait supérieur à celui du règlement du point a., aucune note ne sera faite au client pour le montant qui en résulte.

2. PRÊTS, CRÉDITS ET DÉPASSEMENTS

2.1 TAUX D'INTERET DE REFERENCE ABA

Le taux d'intérêt Euro de référence ABA est calculé selon la moyenne arithmétique (des cinq banques) de la moyenne pondérée par banque des prêts et crédits avec garantie personnelle, accordés aux particuliers au cours des 6 derniers mois en € et sur la base à 1 an.

Le taux d'intérêt de référence ABA des autres devises est calculé en fonction du taux d'intérêt € de référence de la période correspondante, +/- le différentiel entre le taux d'intérêt en € et le taux d'intérêt de la devise correspondante, sur la base d'un an.

Devise	EUR	CHF	USD	GBP	JPY	AUD	DKK	NOK	SEK	CAD
Pourcentage	3,61%	4,22%	3,85%	3,99%	3,68%	3,66%	3,63%	4,51%	3,61%	3,61%

2.2 PRÊTS ET CRÉDITS

Les taux d'intérêt sur les prêts et crédits sont convenus au cas par cas en fonction, entre autres, de leur nature, de la durée de l'opération, du montant, des garanties apportées et des conditions des marchés interbancaires, qui sont établis dans le contrat.

Commission d'ouverture	1,50 %, minimum 70,00 €
Commission d'étude	70 € (compris dans la commission d'ouverture)
Commission de limite de crédit non utilisé	0,25 % trimestriel (sur le solde moyen non utilisé de la limite accordée)
Commission de remboursement anticipé	
- Pour les prêts et crédits à taux fixe	3,00 %

- Pour les prêts et crédits à taux variable	2,00 %
Retard pour les échéances impayées	
- Taux d'intérêt	5,00 % au-dessus de ce qui est établi dans le contrat
- Commission d'échéance impayée	30,00 €

2.3 DÉPASSEMENTS DE LA LIMITE DE CRÉDIT

Taux d'intérêt	5,00 % au-dessus de ce qui est établi dans le contrat
----------------	---

2.4 DÉCOUVERTS SUR COMPTE COURANT

Taux d'intérêt	12,00 % annuel
Commission de découvert	0,60 % mensuel (sur le solde débiteur le plus élevé du mois) Minimum 10,00 €

2.5 AUTRES COMMISSIONS ET FRAIS ASSOCIÉS

Modification des conditions ou limites accordées	0,20 % sur le montant demandé
Commission pour réclamation des soldes débiteurs	30,00 €

Tous les frais externes tels que les expertises, les notaires, les actes juridiques, les primes d'assurance, etc., les taxes et les impôts seront à la charge du client.

3. AVALS ET AUTRES GARANTIES

Préavals

Commission de constitution	50,00 €
Commission de risque (par trimestre ou fraction)	0,50 % trimestriel, minimum 30,00 €

Avals techniques

Commission de constitution	50,00 €
Commission de risque	
- Pour les garanties/paiements d'impôts	1,00 % par an ; minimum 35,00 € par trimestre ou fraction
- Pour participer à des concours et des ventes aux enchères	50,00 €

Avals économiques

Commerciaux et financiers	
Commission de constitution	50,00 €
Commission de risque (par trimestre ou fraction)	2,00 % par an ; minimum 35,00 € par trimestre ou fraction, plus frais de correspondant, courrier, etc.

Cartes d'achat

Commission de constitution	20,00 €
Commission de risque	1,25 % par an ; minimum 20,00 €

Garanties pour le trafic communautaire

Commission de constitution	50,00 €
Commission de risque	0,25 % par trimestre ; minimum 50,00 €

4. CRÉDITS DOCUMENTAIRES

4.1 CRÉDITS DOCUMENTAIRES À L'IMPORTATION

Commission d'ouverture	0,70 % ; minimum 78,00 € par crédit
Commission d'utilisation	0,25 % ; minimum 26 € par crédit
Commission de modification	60,00 €
Paiement différé	0,20 % par mois ; minimum 26,00 €
Commission des crédits documentaires renouvelables (<i>Revolving</i>)	0,25 %, minimum 26,00 € à facturer pour chaque période de renouvellement.
Dépenses de <i>Swift</i> pour l'ouverture, la modification et l'extension du crédit.	Tarif forfaitaire : 104,00 €

Note : Les frais d'envoi par coursier, correspondant et autres dépenses externes seront répercutés sur le client.

4.2 CRÉDITS DOCUMENTAIRES À L'EXPORTATION

Commission de supervision documentaire	1,50 %, minimum 78,00 €
Commission de virement	0,25 %, minimum 26,00 €

Note : Les frais d'envoi par coursier, correspondant et autres dépenses externes seront répercutés sur le client.

5. ADMINISTRATION ET SERVICES DE COMPTE BANCAIRE

Administration de compte	180,00 €/par trimestre
Commission pour ouverture et analyse de compte	600,00 €
Garde de correspondance	110,00 € par an
Commission pour compte inactif (> 12 mois)	Jusqu'à 1 000,00 €/an
Commission pour compte inactif (> 36 mois)	Jusqu'à 3 000,00 €/an
Commission pour fermeture de compte	Jusqu'à 1 000,00 €
Commission pour réclamation des soldes débiteurs	30,00 €
Demande de la part d'entreprises d'audit d'informations par compte du client	100,00 € (payé par le client)
Rapports de fiscalité et autres obligations en matière d'information	Jusqu'à 2 500,00 €
Demande de relevé de compte (à l'agence) :	
- Jusqu'à 6 mois	Aucune commission
- Période de 6 mois à 5 ans	6,00 € par document
- Période de plus de 5 ans	7,00 € par document
Commission testamentaire	Jusqu'à 500,00 €
Demande de duplicata de reçu, effet ou autres documents	2,00 € par émission de document
Certifications bancaires (*)	- Certificats d'accréditation relatifs aux comptes ouverts : 30,00 € - Certificats pour les événements d'entreprise : 50,00 € - Certificats sur comptes annulés : 100,00 €

Chéquier ou billet à ordre	10,00 €/Chéquier
Commission pour la collecte de fonds et leur livraison	15,00 € par collecte (jusqu'à 6 000,00 €)
Frais de courrier	0,60 € par émission de document.

(*) Sont exemptées de ce paiement les demandes à caractère social sur demande écrite du Ministère du Bien-être social (ou d'un autre organisme compétent en la matière).

6. GESTION DES EFFETS

6.1 RÉDUCTION DES EFFETS

Intérêts pour réduction des effets en Andorre

En EUR jusqu'à 90 jours	5,25 % annuel
En EUR supérieur à 90 jours	5,75 % annuel
En d'autres devises	+0,50 % sur l'intérêt en EUR

Intérêts pour réduction des effets à l'étranger

En EUR	6,50 % annuel
En d'autres devises	+0,50 % sur l'intérêt en EUR

Des intérêts seront facturés pour tous les jours à compter de la date de réduction jusqu'à l'expiration de l'effet. Pour les effets transférés en jours à vue, autant de jours d'intérêt seront facturés que de jours à vue indiquent l'effet.

Commission pour la réduction

Effets autorisés et acceptés	
Jusqu'à 30 jours	0,50 % ; minimum 2,50 €
Jusqu'à 60 jours	0,75 % ; minimum 2,50 €
Jusqu'à 90 jours	1,00 % ; minimum 2,50 €
Plus de 90 jours	1,00 % par trimestre ; minimum 2,50 €
Effets autorisés :	
Jusqu'à 30 jours	0,60 % ; minimum 3,50 €
Jusqu'à 60 jours	0,85 % ; minimum 3,50 €
Jusqu'à 90 jours	1,10 % ; minimum 3,50 €
Plus de 90 jours	1,10 % par trimestre ; minimum 3,50 €
Frais de retour de l'effet à la réduction	0,35 % ; minimum 9,00 €
Commission pour document sur l'étranger	1,10 % par trimestre ; minimum 5,00 €

La valeur à appliquer pour toutes les devises sera celle du jour ouvrable suivant celui de la réduction. Le règlement effectué lors de la réduction sera considéré comme provisoire. À la réception du remboursement du correspondant, un règlement complémentaire sera effectué, imputant les frais, majorés de la commission de la nouvelle période, majorés des intérêts pour les jours écoulés entre l'échéance de l'effet et la date effective de paiement du correspondant.

6.2 EFFETS SUR LA GESTION DE LA PERCEPTION OU DE LA RÉMUNÉRATION

Commission de perception	1,10 % ; minimum 8,00 € par effet
--------------------------	-----------------------------------

Frais de retour de document au moment de la perception	1,10 % ; minimum 8,00 € par effet
--	-----------------------------------

6.3 AUTRES COMMISSIONS EN OPÉRATIONS DES EFFETS

Traitement pour tout type de documents physiques	2,00 €
Modification de données ou communication d'incidents	10,00 €
Réclamation de positions débitrices échues	30,00 €
Demande de document original ou de copies	2,00 €
Correspondance et autres dépenses externes	seront transmis au client

7. GESTION DES DOMICILIATIONS ET DES REÇUS

	Électronique	Physique
Commission fixe pour la gestion de la perception	1,04 €	2,25 €
Frais de retour	2,00 €	4,00 €
Commission pour demande d'image	2,00 €	6,00 €
Commission de traitement de document physique	1,15 € + conditions de gestion	
Gestion de la conformité	2,00 € par reçu ou tarif par mois de 20,00 €	

La commission fixe pour gestion de la perception ne s'applique pas aux prélèvements de reçus provenant d'organismes ou d'institutions à but non lucratif.

La date d'évaluation sera le jour ouvrable suivant la date de paiement.

8. LOCATION DE COMPARTIMENTS

Location de coffre-fort	
Coffre petit	1 000,00 €/an
Coffre moyen	1 500,00 €/an
Coffre grand	2 000,00 €/an
Boîte aux lettres pour courrier	60,00 €/an
Duplicata suite à la perte de la clé ou de la carte d'accès	100,00 €
Prix pour forcer le coffre-fort	450,00 € + frais notariés
Prix de changement de serrure de boîte aux lettres pour courrier	60,00 €

9. OPÉRATIONS SUR CHÈQUES

Émission de chèques bancaires

Pour payer en Andorre	1,00 % ; minimum 16,00 €
Pour payer à l'étranger	2,00 % ; minimum 30,00 €
Frais de courrier, Swift, confirmation	26,00 €

Négociation et rémunération des chèques

Chèques à déposer sur compte

Pris en charge par des entités nationales	3,00 €
Pris en charge par des entités étrangères	30,20 €

Chèques en gestion de perception (conditionnels)

Pris en charge par des entités nationales	0,50 % ; minimum 10,00 €
Pris en charge par des entités étrangères	1,00 % ; minimum 80,00 €

Frais supplémentaires sur les chèques

Commission de retour	20,00 € pour les chèques en Andorre 60,00 € pour les chèques à l'étranger
Commission pour demande d'image	6,00 € par image
Correspondance et autres dépenses externes	seront transmis au client

10. VIREMENTS

Émission de virements :

Nationaux	1,00 % ; minimum 16,00 €
Internationaux	2,00 % ; minimum 20,00 €

Réception de virements :

Nationaux	0,10 % ; minimum 1,00 €
Internationaux	1,00 % ; minimum 15,00 €

Frais supplémentaires :

Frais de Swift, courrier, télex	26,00 €
Frais d'annulation, de modification ou de retour	50,00 €
Données insuffisantes ou incorrectes	15,00 €
Par justificatif ou copie Swift	2,00 €
Correspondance et autres dépenses externes	seront transmis au client

11. OPÉRATIONS PAR CAISSE

Commission d'échange de billet	
- Pour les clients	0,30 %
- Pour les autres	1,00 % ; minimum 11,00 €
Traitement d'argent liquide : Dépôts	1,00 %
Traitement d'argent liquide : Remboursement en €	2,00 % ; minimum 6,00 €
Traitement d'argent liquide : Remboursement en non €	2,50 % ; minimum 15,00 €

12. CARTES

12.1 ÉMISSION ET DÉTENTION

	Visa Classique	Visa Gold
Assurance d'utilisation frauduleuse (perte ou vol et opérations frauduleuses)	Oui	Oui
Assurance accident et remboursement	Oui	Oui
Assurance assistance voyage	Oui	Oui
Frais d'émission/entretien par an (résidents)	35 €	115 €
Frais d'émission/entretien par an (non-résidents)	65 €	170 €
VIA-T (frais d'émission/entretien par an)	30 €/20 €	

Les frais d'émission seront facturés le premier jour ouvrable du mois suivant l'émission de la carte. Les frais d'entretien sont facturés par an et pour des périodes de 12 mois complets.

12.2. AUTRES COMMISSIONS

Paiements différés de cartes de crédit	1,50 % mensuel
Excès de limite de crédit accordée	1,00 % au-dessus de la limite dépassée
Remboursement anticipé	1,00 % du solde amorti
Frais de remplacement ou nouveau plastique (à la demande du client)	10 €

12.3. TAUX DE RÉDUCTION

Cartes d'entité du pays	1,00 %
Cartes d'entités étrangères	4,00 %

Ces frais seront facturés dans les établissements où la carte est utilisée. En aucun cas, ce sont des frais facturés aux titulaires de la carte.

12.4. GUICHETS AUTOMATIQUES

Prélèvements dans des guichets automatiques de l'entité même ou dans d'autres entités nationales (à débit)	0,00 %
Prélèvements dans des guichets automatiques de l'entité même ou dans d'autres entités nationales (à crédit)	2,00 % ; minimum 2 €
Prélèvements dans des guichets automatiques d'entités étrangères	3,50 % ; minimum 3 €

13. OPÉRATIONS SUR TITRES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

13.1. COMMISSIONS D'ACHAT ET DE VENTE

Revenu variable et Exchange Trade Fund (ETF)	1,20 % sur la valeur effective Minimum 60,00 € par transaction
Frais de broker	Jusqu'à 0,25 % sur la valeur effective. Minimum 25,00 €
Revenu fixe	1,00 % sur la valeur effective ; minimum 30,00 € par transaction
Fonds d'investissements externes	- Pour les opérations de souscription et de remboursement : 1,20 % sur la valeur effective ; minimum 30,00 € par opération - Pour ordres de transfert : 1,50 % ; minimum 40,00 € par opération
Fonds d'investissements propres	De 0,00 % à 0,50 % ; minimum 3,00 € par opération
Produits structurés	1,50 % sur la valeur effective ; minimum 150,00 € par transaction
Options et contrats à terme	- Revenu fixe et devise : 12 € par contrat - Revenu variable : 15 € par contrat - Matières premières : 20 € par contrat Minimum 20,00 € par transaction
Annulation ou modification d'ordres	10,00 € par ordre
Annulation des ordres non exécutés	6,00 € par ordre

Notes sur l'application des tarifs :

- La commission d'achat et de vente comprend le service complet d'intermédiation, d'exécution et de règlement des ordres.
- La commission d'annulation ou de modification d'ordres ne s'applique qu'au moment où le client en fait la demande.
- L'annulation des ordres non exécutés s'applique aux ordres limités qui expirent et n'ont pas été exécutés.

13.2. AUTRES COMMISSIONS SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Perception des dividendes, coupons et intérêts	1,75 % sur le montant effectif ; minimum 3,00 €
Amortissements totaux ou partiels ou autres remboursements	0,30 % sur le montant effectif ; minimum 15,00 €
Augmentations de capital/réductions de valeur nominale	1,75 % sur le montant effectif ; minimum 5,00 €
Achat et vente de droits de souscription	1,75 % sur le montant effectif ; minimum 15,00 €

Opérations financières diverses (échanges, conversions, etc.)	0,50 % sur le montant effectif ; minimum 5,00 €
Opérations dans des fonds spéciaux (hedge funds, capital-risque)	2,00 % sur le montant effectif ; minimum 250,00 €
Achat et vente de métaux précieux	1,20 % sur le montant effectif ; minimum 60,00 €
Transfert physique de métaux précieux	2,25 % sur le montant effectif ; minimum 100,00 €. De plus, les frais de tiers (transport, assurance...) y seront répercutés
Opérations en devises	Marge de 1,00 % à 2,50 % selon la devise de la transaction
Transfert de titres à d'autres entités	1,50 % sur la valeur effective ; minimum 150,00 €
Réception de titres d'autres entités	0,50 % sur la valeur effective ; minimum 50,00 €
Changement de propriétaire non issu d'opérations d'achat et de vente	100,00 € par opération
Titres physiques pour fongibilité	3,00 % sur le montant effectif ; minimum 103,50 €
Titres physiques à vendre	2,00 % sur le montant effectif ; minimum 103,50 €
Perception de dividendes, rendements, coupons et autres, titres physiques	2,50 % sur le montant effectif ; minimum 20,70 €
Frais de courrier et d'assurance pour les titres physiques	Courrier : 103,50 € minimum Assurance : Libre

Autres dépenses à répercuter et clarifications en application des tarifs

- Outre les commissions stipulées, tous les frais externes et honoraires nécessaires à l'intermédiation, l'exécution et la liquidation des opérations seront répercutés sur le client.
- Des frais de correspondants, de courrier, de fax et de swift seront facturés, ainsi que les taxes ou impôts (par exemple, droit de timbre, taxe Tobin ou équivalent, etc.) qui puissent être répercutés par les marchés, par les entités de contrepartie et par rémunération, ou autres.
- Une opération ou transaction sera considérée comme chacune de celles réalisées par chaque classe de titre et pour le compte-titres, indépendamment du fait que son origine corresponde ou non à un seul ordre du client.
- Pour les opérations en devises autres que l'euro ou la devise de référence du compte de valeurs, la contrevaletur sera effectuée selon le taux de change déterminé par l'entité.
- Pour la vente des droits de souscription, sans l'ordre exprès du client, la commission applicable ne pourra excéder le montant effectif de l'opération.

13.3. FRAIS DE GARDE

Frais de garde	1,50 % par an pour les actifs physiques et 0,70 % par an pour les autres actifs Minimum 3,50 € par mois pour titre Minimum 50,00 € par semestre pour compte-titres Règlement semestriel
----------------	--

Les frais de garde sont exprimés en pourcentage annuel et sont facturés semestriellement. La base de calcul sera la moyenne des soldes effectifs quotidiens des titres en garde. Pour les titres déposés pour une période inférieure à la période écoulée, les frais applicables seront proportionnels au nombre de jours qui ont été déposés. Une fois le pourcentage appliqué, le montant à payer sera soumis à un minimum de 3,50 € par mois pour titre. Le minimum pour comptes-titres en concept de Frais de garde sera de 50 euros par semestre.

14. SERVICE DE CONSEIL EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Commission fixe de conseil	1,50 % par an ; minimum 500,00 € par trimestre
Commission de succès	20,00 %

La commission fixe de conseil est exprimée sur une base annuelle et est calculée sur la valeur effective quotidienne du portefeuille conseillé. La commission est réglée à la fin de chaque trimestre civil avec un minimum de 500 € par portefeuille. Pour les périodes inférieures au trimestre, la partie proportionnelle au nombre de jours calendaires écoulés dans la période sera réglée.

La commission de succès est réglée une fois par an lors de la réévaluation du portefeuille, lorsque la performance du portefeuille a été positive et a dépassé l'indice de référence, et est calculée sur la différence. Le règlement est effectué à la fin de l'année civile ou à la date de résiliation du contrat. L'encaissement de cette commission ne fera en aucun cas que le rendement net annuel du portefeuille du client soit négatif.

Le service de conseil en matière d'investissement ne comprend pas les opérations et les services d'intermédiation de titres et celles de garde et d'administration, ou tout autre qui pourrait être fourni au client, et par conséquent ces services seront facturés séparément.

15. SERVICE DE GESTION DISCRÉTIONNAIRE DU PORTEFEUILLE

Commission fixe de gestion	1,50 % par an ; minimum 500,00 € par trimestre
Commission de succès	20,00 %

La commission fixe de gestion est exprimée sur une base annuelle et est calculée sur la valeur effective quotidienne du portefeuille géré. La commission est réglée à la fin de chaque trimestre civil avec un minimum de 500 € par portefeuille. Pour les périodes inférieures au trimestre, la partie proportionnelle au nombre de jours calendaires écoulés dans la période sera réglée.

La commission de succès est réglée une fois par an lors de la réévaluation du portefeuille, lorsque la performance du portefeuille est positive et a dépassé l'indice de référence, et est calculée sur la différence. Le règlement est effectué à la fin de l'année civile ou à la date de résiliation du contrat. L'encaissement de cette commission ne fera en aucun cas que le rendement net annuel du portefeuille du client soit négatif.

Le service de gestion discrétionnaire de portefeuille ne comprend pas les opérations et les services d'intermédiation de titres et celles de garde et d'administration, ou tout autre qui pourrait être fourni au client, et par conséquent ces services seront facturés séparément.

16. LIMITES D'ÉVALUATION

16.1. LIMITES D'ÉVALUATION DES FRAIS SUR LES COMPTES CLIENTS

Chèques	
Payés au guichet ou par rémunération interne à l'agence où ils ont été livrés ou dans d'autres agences	Le jour même de leur paiement
Payés fermement par les entités du pays	Le jour même de leur paiement. À cet effet, l'agence de paiement apposera son cachet en indiquant la date de paiement. Si cette condition est manquante, il sera débité avec la valeur du jour ouvré précédant à la chambre
Pris lors de la perception	Le jour même où ils sont débités sur le compte livré
Remboursements ou prélèvements	Le jour même de leur paiement

Ordres de virement, ordres de livraison et similaires	Le jour même de l'ordre Note : dans les virements ordonnés par courrier, la date de l'ordre s'entendra comme la date de réception de la part de l'entité
Effets retournés	
Effets réduits	Le jour de leur échéance
Chèques retournés	La même évaluation qui a été donnée lors de leur paiement en compte
Reçus périodiques dont le débit sur le compte a été préalablement autorisé par le débiteur	
Pris en charge par le débiteur	Date d'émission du cédant
Retour au cédant	L'évaluation appliquée au règlement
Achat de devises	2 jours ouvrables selon la devise
Achat de titres	Date valeur du correspondant
Effets autorisés et billets à ordre	Date d'échéance
Dérivés de cartes de crédit et similaires	Selon les conditions de la carte
Autres opérations	Voir la note (a)

16.2. LIMITES D'ÉVALUATION DES PAIEMENTS SUR LES COMPTES CLIENTS

Livraison d'argent liquide	
En €	Le jour ouvrable suivant la livraison
Autres devises	Valeur : 20 jours calendaires
Livraisons par chèque, etc.	
Pris en charge par l'entité elle-même	Valeur : jour ouvrable suivant
Pris en charge par d'autres banques du pays	Valeur : le jour ouvrable suivant. Voir la note (b)
Pris en charge par d'autres entités étrangères	12 jours calendaires
Pris en charge par des entités américaines	20 jours calendaires
Virements bancaires, ordres de livraison et similaires	
Venant de l'entité elle-même	Valeur le jour même
Venant d'autres entités de la Principauté d'Andorre	Valeur jour ouvré suivant celui de la chambre de compensation ou valeur appliquée par le correspondant
Venant d'autres entités en dehors de la Principauté d'Andorre	Date de réception plus 2 jours ouvrés
Réduction des effets	
Effets non-échus	Le jour ouvrable suivant la date à laquelle le calcul des intérêts commence. Le calcul des intérêts n'inclura pas la date d'échéance de l'effet
Effets échus	4 jours ouvrables après la date de paiement
Présentation de reçus périodiques dont le débit sur le compte a été préalablement autorisé par le débiteur	Jour ouvrable suivant
Vente de devises	2 jours ouvrables selon la devise
Vente de titres et envois à l'exportation	Date valeur du correspondant
Paiement des dividendes, intérêts et titres amortis des titres déposés	Date valeur du correspondant
Paiement facturation de TPV de magasins	2 jours ouvrables
Autres opérations	Voir la note (a)

Note de clarification :

- Dans toutes les autres opérations non expressément prévues, les charges seront évaluées le jour même de l'inscription ; les paiements seront évalués le jour ouvré suivant la date d'entrée de l'inscription.
- La prise en compte des samedis comme jours ouvrés ou non ouvrés doit se faire en fonction du type d'opération en cause. Si sa formalisation doit être retardée en raison d'impératifs extérieurs à l'entité (opérations de bourse, chambre de compensation, etc.), il s'agira d'un jour férié. Dans tous les autres cas où l'opération pourrait être formalisée le jour même, le jour sera considéré comme ouvré.